

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 septembre 2010

**

Membres présents : Melle MASOLINI, MMES BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, FERNANDES, MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, TAILLEMITE, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme CABANTOUS donne pouvoir à Mme BEZANÇON

Secrétaire de séance : Melle MASOLINI

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide de maintenir les tarifs cantine et garderie scolaires pour l'année 2010/2011, à l'identique de ceux votés en 2009 : repas 3,30 €
garderie avant 8h : 2,03 € garderie après 8h : 1,34 €
garderie midi avec repas : 2,03 € garderie midi sans repas : 0,70 € gardeie du soir : 1,34 € /h
- Accepte la proposition de maintenance du défibrillateur, présentée par la société DUPONT MEDICAL pour 5 ans, moyennant la somme annuelle de 225 € ht.
- Emet un avis favorable à la demande de rétrocession de la concession perpétuelle de M. Bernard REVELLAT à la commune, moyennant la somme de 45.53 € (*montant initial défalqué de la durée écoulée et de la somme attribuée au CCAS*)
- Ne se prononce pas sur une éventuelle adhésion au Comité Local d'Education Artistique (CLEA), dans l'attente de précisions sur ses modalités de financement.
- Confirme sa décision de céder une partie des parcelles communales cadastrées A 454 et 877 à Melle MASOLINI et M. CAPET, sur la base du document d'arpentage qui en a précisé la surface exacte à 623 m².
- Charge M. le Maire de contacter le service du Domaine, pour une évaluation préalable à un échange communal avec les consorts GRELIN.
- Prend connaissance d'un courrier recommandé, adressé en Mairie par Mme Simone SIGNORI, concernant des dégradations commises sur sa clôture, consécutives à des passages répétés pour récupérer les ballons perdus en provenance du terrain de football situé à proximité. La commune s'engage à remplacer le grillage endommagé, dans l'attente d'une solution d'échange de terrains, qui permettrait de déplacer le filet destiné à stopper les ballons.
- Reste ouvert à toute négociation avec M. GIRON, concernant une éventuelle cession de parcelle.
- Vote différentes modifications de crédits au budget annexe « caveaux » et vote le budget « lotissement le Village ».
- Arrête la participation due par les communes hors du regroupement pédagogique, dont les élèves sont scolarisés à FONTAINE LA GAILLARDE, à la somme de 709 € par enfant, pour l'année scolaire 2009/2010, à partir de la grande section.
La participation annuelle due par la commune des Clérimois, pour ses élèves de petite et moyenne sections, est maintenue à 50 € par élève. Les frais de transport et d'organisation des activités scolaires (piscine, voyages, etc...) seront ajustés au coût réel.
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal, à compter de sa date de prise de fonctions, au taux de 100 % par an.

Questions diverses :

- M. le Maire dresse l'état d'avancement des travaux en cours et présente le calendrier des travaux à venir.
- L'opération de résorption des branchements en plomb est engagée sur Saligny par le syndicat hydrologique, et se poursuivra sur Fontaine début octobre pour ce qui est de la 1^{ère} tranche.
- M. Philippe Martineau demande une action de destruction des lapins en surnombre, qui endommagent ses cultures. M. le Maire est chargé de prendre contact avec la société de chasse.
- A partir de 2011, la part départementale de taxe d'habitation sera versée aux communes.
- A compter du 1^{er} janvier 2011, la rédaction et la tenue des registres de délibérations et d'arrêtés seront modifiés.
- La commune a reçu une demande d'étude de projet éolien. Le conseil est invité à y réfléchir.
- Le barnum acquis par la commune et celui des 3 associations ont prouvé toute leur efficacité lors du méchoui.
- Les contrats de collecte des verres, papiers et corps creux sont arrivés à échéance et nécessitent une nouvelle consultation. Celui de la collecte des déchets ménagers arrive à expiration le 30 avril prochain.
- La prochaine réunion relative à l'étude préalable « Cœur de Village + » aura lieu le 05 octobre à 14h00.
- Certaines des communes ayant participé aux réunions sur l'intercommunalité, ont manifesté leur intention d'adhérer à la Communauté de Communes de la Vanne, ce qui rend une intercommunalité « locale » peu envisageable et tendrait davantage à une adhésion sur Sens, en ce qui concerne la commune de Fontaine-la-Gaillarde.
- Le site internet de la commune va subir des modifications dues au changement de prestataire.
- Les mâts d'éclairage public seront prochainement nettoyés et leur numérotation complétée.
- Dans un but sécuritaire, envisager la fermeture du chemin rural n°52 des Ménardes, au niveau du bois communal situé de part et d'autre du chemin, pour l'interdire à la circulation des véhicules à moteur.

FONTAINE LA GAILLARDE, le 29/10/2010

Le Maire, Jack JUIGNÉ :